

Conditions générales

1. PRE-VISITE :

Pour tout nouveau pensionnaire **une pré-visite est obligatoire**. Si celle-ci n'avait pas lieu, je me réserve le droit de ne pas donner suite à la demande du Client. La pré-visite est **gratuite et sans engagement**, elle a lieu **sur rendez-vous** à mon domicile : cela me permet de faire connaissance avec vous et votre animal, de voir son comportement avec les humains et ses congénères et de m'assurer que votre chien s'entend avec le mien. Ainsi il découvrira l'environnement dans lequel il séjournera. A l'issue de la pré-visite vous seront remis une fiche de renseignements, les conditions générales et le contrat de garde à compléter et signer avec **un acompte de 50% pour la réservation**.

2. IDENTIFICATION ET VACCINATION

L'animal admis doit être identifié et à jour des vaccins contre les maladies suivantes : maladie du Carré, l'Hépatite de Rubarth, la Parvovirose, la Leptospirose, la toux de chenil. A l'arrivée de l'animal, **le propriétaire doit fournir le carnet de vaccination et la carte d'identification de l'animal**. Ces documents seront conservés durant toute la durée du séjour.

3. HYGIÈNE :

Pour le bien-être de votre animal et des autres pensionnaires ainsi que de notre habitation, il **doit être présenté en bon état de propreté et traité contre les parasites internes et externes** (puces et tiques) quelques jours avant son arrivée. S'il est constaté un état parasitaire préjudiciable à la bonne hygiène de notre habitation, l'animal subira un traitement antiparasitaire aux frais du propriétaire.

4. CONDITIONS DE REFUS ET D'ACCEPTATION :

Je me réserve le droit de refuser :

- Les chiens de catégorie 1 et 2 **pour des raisons d'assurance**.
 - Les chiens dressés à la garde ou agressifs, dominants, hyperactifs, ou craintifs.
 - Les mâles non castrés de plus de 6 mois.
 - Tout animal qui se révélerait potentiellement malade ou contagieux.
 - Les femelles en chaleur. **Les chaleurs doivent être entièrement terminées depuis plusieurs jours lors de l'arrivée.**
- Les chiens présentant des **problèmes d'aboiement excessifs**.

5. OBJETS PERSONNELS :

Le propriétaire de l'animal peut emmener les objets personnels de son animal, ceux-ci doivent également **être propres et exempts de parasites**. Je **décline toute responsabilité en cas de dégradations ou de perte**.

6. SANTÉ :

Le propriétaire s'engage à nous communiquer dans la fiche de renseignements les risques que peut présenter leur animal dans tous les domaines, notamment agressivité, chaleur, risque de fugue, maladie éventuelle. Le propriétaire **confie son animal en toute connaissance de la configuration des lieux**. **En cas de fugue de l'animal ma responsabilité ne peut pas être engagée**.

Si l'état de l'animal nécessite une intervention vétérinaire urgente et que le propriétaire ou la personne désignée ne sont pas joignables, le propriétaire m'autorise à faire pratiquer tout acte médical ou chirurgical nécessaire par le vétérinaire référent. **Les frais médicaux et chirurgicaux seront à la charge du propriétaire de l'animal sur présentation des justificatifs**. Je décline toute responsabilité en cas de maladie ou décès mais m'engage à en avvertir le propriétaire ou son correspondant dans les meilleurs délais.

En cas de décès de l'animal durant son séjour, il sera pratiqué à la demande et à la charge du propriétaire de l'animal une autopsie qui déterminera les causes du décès. Un compte rendu établi par le vétérinaire et une attestation vous seront délivrés. Tout animal âgé de 13 ans ou plus ne sera pas autopsié sauf à la demande du propriétaire.

7. HORAIRES :

Vous **vous engagez à respecter les horaires d'arrivée et de départ** définis au préalable.

Les entrées et sortie se font du :

Lundi au vendredi de 10h à 12h – 16h à 18h

Samedi au dimanche de 11h à 12h – 15h à 16h

8. RÉSERVATION : Pour toute réservation un contrat signé en double exemplaire devra être envoyé **avec l'acompte de 50%** de la somme totale du séjour à l'adresse suivante : 10 rue du Puy Chabot 85170 Le Poiré-Sur-Vie, à l'ordre de FORTIN LEA

Il restera acquis en cas d'annulation par le propriétaire.

9. TARIFICATION :

Les tarifs sont exprimés en euros et ne sont pas soumis à la TVA (art. 293B du CGI), une majoration de 50% les jours fériés et un **supplément de 2 euros par heure au-delà du tarif journalier**. Ils sont **fermes et définitifs à la signature du contrat**. Ils peuvent faire l'objet d'une révision annuelle. **Le solde des frais sera réglé à l'arrivée de l'animal. Tout départ anticipé du pensionnaire ne fera l'objet d'aucun remboursement, toutes les journées réservées sont dues. Toute journée supplémentaire à celles indiquées sur le contrat sera facturée le jour du départ de l'animal, le propriétaire devra m'avertir dans les meilleurs délais.** J'accepte les règlements par chèque bancaire , virement bancaire ou espèces.

10. ALIMENTATION :

Le propriétaire apporte l'alimentation habituelle de l'animal, elle devra être **prévues en quantité suffisante pour la durée du séjour.**

11. ABANDON :

Tout animal non repris 15 jours après la date prévue du contrat **sera considéré comme abandonné**. Je me réserve le droit de déposer l'animal dans un refuge et cela **aux frais du propriétaire**. Ceci ne dispense en rien le propriétaire du paiement du séjour, et **des poursuites judiciaires pourraient éventuellement être engagées.**

12. ASSURANCE :

Le propriétaire, qui doit posséder une assurance responsabilité civile pour son animal, **reste responsable de tous les dommages éventuels causés par celui-ci pendant son séjour.**

J'ai lu et accepte les conditions :